

La colonne décision indique l'état du dossier :

- En instance : le dossier n'est pas encore à l'ordre du jour d'une réunion ;
- A traiter le JJ/MM/AAAA : le dossier est inscrit à l'ordre du jour d'une réunion ;
- Traité le JJ/MM/AAAA : le dossier est traité mais la décision n'est pas encore officielle.
- La décision apparaît : elle est officielle et une bulle précise le motif.

La date d'effet donne le jour de début de la période effective de la décision.

La date de fin donne son échéance. Pour des suspensions en nombre de matchs, la date de fin n'apparaît pas.

La colonne « Publiée le » précise si elle est renseignée, la date de diffusion officielle de la décision.

Choix : **Discipline officielle du club**

Discipline officielle du club
 Discipline officielle autres clubs
 Suivi tous dossiers du club

Ces listes affichent selon les critères de pré-sélection choisis :

- Les décisions officielles publiées par les centres de ressources des commissions concernées, concernant les dossiers disciplinaires des licenciés de votre club (ce sont toutes les décisions qui apparaissent sur les sites internet auparavant) ou d'un autre club (mais qui concerne un licencié de votre club : cas des doubles licenciés).

Saison: 2014-2015

 Catégorie compétition:

 Compétition / Phase:

 Sanction(s) publiée(s) du: 22/09/2014 au 28/09/2014

 Equipe:

Tous ces critères servent à filtrer les décisions à afficher

Afficher

En application des Règlements Généraux de la F.F.F. ... prendre connaissance des sanctions infligées à vos licenciés. Vous êtes d'inscrire sur une feuille de match. En application pénalité du match pour avoir fait évoluer un jo ...

Par défaut, les dates de publications sont initialisées aux dates calendaires de la date de publication la plus récente de la saison choisie

NIVEAU NATIONAL : F.F.F.
 Les décisions de la Commission Fédérale de Discipline sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel dans un délai de 10 jours, conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux).

Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions ainsi que de l'équité sportive, la Commission a décidé de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions ci-après, en application des dispositions réglementaires précitées.

▲Dossier	Commission	▲Objet du dossier	Décision	Date d'effet	Date de fin	▼Publiée le
<u>D / L</u> 19/09/2014	0 CFD F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	Championnat National. Libres/ Senior Marseille Consolat G 1 - Avranches	Automatique + 1 match avec sursis	20/09/2014		26/09/2014 13:09
<u>D / L</u> 19/09/2014	0 CFD F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	Championnat National. Libres/ Senior Marseille Consolat G 1 - Avranches	Avertissement confirmé	19/09/2014	18/12/2014	26/09/2014 13:09

◀◀ De 1 à 2 sur 2 ▶▶

NIVEAU REGIONAL :
 Les décisions de la Commission Régionale de Discipline sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue
 - devant la Commission Supérieure d'Appel pour les sanctions individuelles égales ou supérieures à un an, pour les clubs, suspension ferme de terrain (ou huis clos), retrait ferme d'engagement ou radiations.

Trois listes sont potentiellement visibles : celle des décisions des commissions de niveau national, celle de niveau régional et enfin celle de niveau départemental. Si aucune décision n'existe selon les critères choisis pour le niveau concerné, sa liste n'apparaîtra pas.

Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions ainsi que de l'équité sportive, la Commission a décidé de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions ci-après, en application des dispositions réglementaires précitées.

▲Dossier	Commission	▲Objet du dossier	Décision	Date d'effet	Date de fin	▼Publiée le
<u>D / L</u> 21/09/2014	6200 .CRD MEDITERRANEE C R DISCIPLINE	Libre/Senior Phase Unique 1 - Consolat Mars 2	2 Matchs De Suspension Dont L'Automatique	22/09/2014		26/09/2014 16:09
<u>D / L</u> 21/09/2014	6200 .CRD MEDITERRANEE C R DISCIPLINE	Libre/Senior Phase Unique 1 - Consolat Mars 2	Inscription Au Fichier Avertissement	21/09/2014	20/12/2014	26/09/2014 16:09
<u>D / L</u> 21/09/2014	6200 .CRD MEDITERRANEE C R DISCIPLINE	Libre/Senior Phase Unique 1 - Consolat Mars 2	Inscription Au Fichier Avertissement	21/09/2014	20/12/2014	26/09/2014 16:09

◀◀ De 1 à 3 sur 3 ▶▶

Saison

2014-2015

Seules les trois dernières saisons par rapport à la date du jour sont disponibles en pré-sélection. Cela permet d'afficher les décisions de la saison précédente sans avoir à changer la saison du contexte.

Le filtre sur la « Catégorie compétition » permet de restreindre l'affichage aux décisions concernant des matchs de compétitions de la catégorie choisie. Si une catégorie est sélectionnée, cela restreint les possibilités de filtres de « compétition / phase » ainsi que ceux des « Equipes » : seules les compétitions de cette catégorie où votre club et/ou les équipes du clubs sont engagées apparaîtront.

Le filtre sur la « Compétition / phase » permet de restreindre l'affichage aux décisions concernant des matchs de la phase sélectionnée. Si une phase est choisie, cela restreint la liste des équipes engagées aux équipes du club engagées dans cette phase.

L'intervalle de date de publication est pré-rempli mais vous pouvez la saisir manuellement. Ces dates auront comme bornes par défaut les dates de début et de fin de la saison sélectionnée en filtre.

Enfin la recherche peut être restreinte à une ou des personnes en renseignant le champ « Nom ».

Choix : Discipline officielle autres clubs

Discipline officielle du club Discipline officielle autres clubs Suivi tous dossiers du club

L'objectif est de pouvoir consulter la discipline officielle publiée concernant un club adversaire dans la saison. A cet effet, un module de recherche du club est disponible.

Saison

Compétitions > Dossiers > Discipline officielle autres clubs

[En savoir +]
Cette fonction est à utiliser pour retrouver d'autres clubs rencontrés afin d'en consulter la discipline officielle . Le champ de pré sélection [+] sert à filtrer la liste [+] suivant le critère : compétition / Phase. La liste affiche alors les clubs rencontrés sur la compétition sélectionnée. Cliquez sur le nom du club pour en consulter la discipline officielle.

Discipline officielle du club Discipline officielle autres clubs Suivi tous dossiers du club

Recherche club
Compétition / Phase

La liste déroulante affiche les compétitions dans lesquelles votre club est engagé. Elle sert à filtrer les clubs affichés qui sont également engagés dans la compétition choisie.

▲ Numéro	Club	▲ Localité
500117	A.S. CANNES	CANNES
500091	A.S. MONACO F.C.	MONACO
500225	A.S. ST ETIENNE	ST ETIENNE
553074	AVENIR SPORTIF BEZIERS	BEZIERS
505684	AVIRON BAYONNAIS	BAYONNE
503044	F.C. MARTIGUES	MARTIGUES
500102	HYERES F.C.	HYERES
500080	O. DE LYON ET DU RHONE	LYON 07
501681	PAU F.C.	PAU
505909	RODEZ AVEYRON F.	RODEZ LE CHATEAU
500097	ST. MONTOIS	ST. MONTOIS MONT DE MARSAN
552690	TARBES PYRENEES FOOTBALL	TARBES
505931	U.S. ALBIGEOISE	ALBI
554286	U.S. COLOMIERS FOOTBALL	COLOMIERS
503062	U.S. MARIIGNANAISE	MARIIGNANE
532652	U.S. PONTET F.	LE PONTET

En cliquant sur un club, vous accédez à la consultation de sa discipline officielle.

De 1 à 16 sur 16

En cliquant sur un club, cela affiche selon les mêmes règles de filtrage et d'affichage que la « discipline officielle du club » toutes les décisions disciplinaires officielles du club recherché et sélectionné.

Club 500080 O. DE LYON ET DU RHONE à LYON 07

Saison 2014-2015

Catégorie compétition

Compétition / Phase

Sanction(s) publiée(s) du 22/09/2014 au 28/09/2014

En application des Règlements Généraux de la FFF et de ses annexes, Footclubs est le moyen de prendre connaissance des sanctions infligées à vos licenciés. Vous êtes dans l'obligation de vérifier si un joueur est en état de suspension avant de l'inscrire sur une feuille de match. En application de l'article 171 des Règlements Généraux, votre club encourt la perte par pénalité du match pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension.

NIVEAU NATIONAL : F.F.F

Les décisions de la Commission Fédérale de Discipline sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel dans un délai de 10 jours, conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux).

Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions ainsi que de l'équité sportive, la Commission a décidé de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions ci-après, en application des dispositions réglementaires précitées.

▲ Dossier	Commission	▲ Objet du dossier	Décision	Date d'effet	Date de fin	Publiée le
D/L 20/09/2014	0 CFD F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	CHampionnat National U17 (- 17 Ans) 17 Phase 1 Ligue 1 - Saint Priest A.S	1 match de suspension ferme	29/09/2014		26/09/2014 13:09
D/L 13/09/2014	0 CFD F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	Championnat National U19 Phase 1 13 Lyon F 1 - Lyon	convocation devant la CFD du 16/10/2014 a 14h45 - instruction	24/09/2014		26/09/2014 13:09
D/L 21/09/2014	0 CFD F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	Championnat National U19 Phase 1 21 Ligue 1 - Furiani Agliani	Avertissement confirmé	21/09/2014	20/12/2014	26/09/2014 13:09
D/L 20/09/2014	0 CFD F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	Championnat National U17 (- 17 Ans) 17 Phase 1 Ligue 1 - Saint Priest A.S	Avertissement confirmé	20/09/2014	19/12/2014	26/09/2014 13:09
D/L 14/09/2014	0 CFD F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	Championnat National U19 Phase 1 14/09/2014 Lyon Olympique 1 - Saint Etienne A.S 1 2014-2015	Avertissement confirmé	14/09/2014	13/12/2014	26/09/2014 13:09

◀ De 1 à 5 sur 5 ▶

NIVEAU REGIONAL :

Les décisions de la Commission Régionale de Discipline sont susceptibles d'appel, dans un délai de 10 jours, conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux) :

- devant la Commission d'Appel de Ligue

Ou

- devant la Commission Supérieure d'Appel

pour les sanctions individuelles égales ou supérieures à un an,

Pour tous les choix décrits, chaque liste affichée contient un lien sur la référence du dossier.

Cliquer sur ce lien permet d'accéder à l'ensemble des données du dossier et de sa ou ses décisions ainsi qu'à l'historique des antécédents disciplinaires (antérieurs au dossier concerné) de la personne si le dossier a pour sujet un licencié ou une autre personne.

[D/L](#)
[18/05/2013](#)

Type	Discipline	Statut	Clos	Saison	2014-2015
Sujet	Licencié	Gestionnaire	8600 RHONE-ALPES	Numéro	14654707
Date	25/09/2014	Commission	CRD - DISCIPLINE		
Motif	 1 Carton(s) jaune(s) Avertissement				
Club	500080 O. DE LYON ET DU RHONE				
Personne	[REDACTED]				
Licence	[REDACTED] du 27/08/2014				
Rôle	Joueur				
Match	16438078 U15 Ligue Honneur / Phase 1 Phase Unique 21/09/2014 Lyon Olymp Rh 2 - St Etienne As 2				

Décisions							
Commission	Réunion du	Décision	Statut	Date d'effet	Date de fin	Montant	Publiée le
8600 CRD RHONE-ALPES DISCIPLINE	25/09/2014	Avertissement Confirme	Active	21/09/2014	20/12/2014	11.6 Euros	30/09/2014 15:09

Antécédents							
Dossier	Commission	Objet du dossier	Décision	Date d'effet	Date de fin	Publiée le	
D/L 06/10/2013	8600 CRD RHONE- ALPES DISCIPLINE	 [REDACTED] U15 Ligue Honneur Phase 1 06/10/2013 Lyon Olymp Rh 2 - Dmtac Fc 1 2013-2014	Avertissement Confirme	06/10/2013	05/01/2014	15/10/2013 00:10	

La première cartouche (zone orange) contient les informations détaillées du dossier.

La liste des **décisions** affiche la ou les décisions concernant ce dossier.

Un dossier peut avoir plusieurs décisions lorsqu'il a été traité à l'occasion de plusieurs réunions de commission.

La liste des **antécédents** affiche :

- Toutes les décisions concernant l'individu du dossier courant antérieures au match ou à la date du dossier courant non épurées par les centres de ressources concernés
- Toutes les décisions antérieures de trois saisons au maximum par rapport à la saison du contexte.

Dans vos centres de gestion

Au retour des feuilles de match, les dossiers sont saisis par les centres de gestion, puis mis à l'ordre du jour d'une réunion de la commission. Lorsque la décision est rendue, elle est saisie et rendue officielle après contrôle. Le motif initial peut être requalifié et il n'est donné que lorsque la décision est connue.

Le dossier peut être suivi en temps réel à l'aide du choix « **Suivi tous dossiers du club** ». Son état est instantanément mis à jour dès qu'il est modifié par le centre de gestion.